

Arbitrage

Carrière d'arbitre

Arbitre Jeunesse (NJ)

La formation « Arbitre Jeunesse » est une formation de base pour les personnes qui s'engagent nouvellement comme arbitre pour l'escrime. Cette formation de base est de la responsabilité des clubs. Ceux-ci s'assurent que les nouveaux arbitres connaissent les principales règles de compétition (voir sommaire) et qu'ils soient en mesure de les appliquer. Lorsque les nouveaux arbitres ont démontré leurs connaissances théoriques et pratiques, le club fait une déclaration correspondante à Swiss Fencing en indiquant leur nom, prénom, adresse e-mail, numéro de téléphone portable, date de naissance et club d'appartenance (veuillez également envoyer une photo). Swiss Fencing saisit les nouveaux arbitres dans le système Ophardt et leur attribue la licence « NJ ». Les arbitres NJ peuvent arbitrer des compétitions CNJ. Il faut veiller à ce qu'ils ne soient engagés que dans des catégories correspondant au maximum à la propre catégorie. Cela signifie qu'une arbitre NJ de 14 ans peut arbitrer toutes les compétitions dans lesquelles les escrimeurs sont âgés de 14 ans au maximum.

Arbitre Candidat (Ca)

Les arbitres NJ âgés de plus de 16 ans peuvent, sur recommandation de leur club, passer l'examen « Arbitre Candidat », organisé en général une fois par an par Swiss Fencing. Il s'agit d'un examen théorique écrit d'environ une heure. Une fois l'examen réussi, la licence est mise à jour de « NJ » à « Ca ». Les arbitres Ca sont alors invités à acquérir le plus d'expérience pratique possible lors des tournois du CNJ, sachant qu'ils ne peuvent être engagés que dans des catégories correspondant au maximum à leur propre âge.

Arbitre National B (NB)

Après quatre engagements au plus tôt et après avoir atteint l'âge de 18 ans, les arbitres Ca peuvent s'inscrire auprès de Swiss Fencing pour l'examen pratique. Celui-ci a lieu dans le cadre d'un tournoi CNJ, au cours duquel les aspirants sont engagés en tant qu'arbitres et sont évalués par la commission d'arbitrage de Swiss Fencing. S'il/elle réussit l'examen pratique, le/la participant(e) reçoit le titre d'« Arbitre NB ».

Arbitre National A (NA)

L'examen pratique d'arbitre national A (NA) a lieu chaque année dans le cadre des championnats suisses du CNS. Seuls les arbitres NB peuvent s'inscrire à ce test pratique.

Arbitre EFC C et FIE B

Si les arbitres NA aspirent à une carrière d'arbitre internationale, ils peuvent poser leur candidature auprès de la direction de l'arbitrage de Swiss Fencing pour participer à des tournois internationaux U17 dans d'autres pays européens organisés par Eurofencing (« EFC »). Après plusieurs participations réussies et évaluées par l'EFC, l'arbitre obtient la licence continentale « C ».

Les meilleurs arbitres C peuvent s'inscrire à l'examen de la FIE par l'intermédiaire de Swiss Fencing, chaque nation ne pouvant en principe envoyer qu'un seul candidat par an à l'examen. Après avoir réussi l'examen FIE, l'arbitre reçoit la licence « FIE B » et peut être engagé dans tous les tournois du monde.

Validité de la licence

Les licences d'arbitre international ne sont valables que jusqu'à l'âge de 60 ans. Passé ce délai, la licence est rétrogradée à NA.

Pour conserver sa licence nationale, l'arbitre doit avoir effectué au moins quatre engagements au cours des deux dernières saisons. Ensuite, la licence ne peut être réactivée qu'après avoir participé à un cours de remise à niveau dirigé par Swiss Fencing.